

Commune de Bas-Intyamou

Assemblée communale N°5 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 27 novembre 2012, de 20.00 à 22.00 heures
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

Présidence : Monsieur Roland Kaeser, Syndic

Convocations : Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16.11.2012
Affichage aux piliers publics
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

Electeurs inscrits : 827

Citoyens présents : 34

Scrutateurs: **Mme Cornélia Chassot**
M. Henri Davet

Preneur du PV : Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

TR A C T A N D A

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 octobre 2012 (il ne sera pas lu)
2. Budget 2013 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1. De fonctionnement
 - 2.2. D'investissement
 - 2.2.1. Assainissement des buttes de tir – site d'Enney
 - 2.2.2. Rénovations du bâtiment administratif – ancienne école d'Enney
 - 2.2.3. Reconstruction de la passerelle sur le Béveret
 - 2.2.4. Assainissement du passage à niveaux chemin de l'Ecole à Villars-sous-mont
 - 2.2.5. Acquisition d'un véhicule pour l'édilité
 - 2.2.6. Acquisition de bennes pour la déchetterie d'Enney
 - 2.2.7. Assainissement de la citerne à mazout et crédit d'étude pour l'assainissement de la cuisine – Auberge de la Couronne

- 2.2.8. Rénovation de chalets d'alpage
- 2.2.9. Rapport de la Commission financière
- 2.2.10. Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

3. Présentation de la planification financière 2013 – 2017

4. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Point 0. Ouverture de la séance par M. le Syndic

A 20 heures, **M. le Syndic Roland Kaeser** ouvre la séance en saluant les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil communal. Il excuse **Mme Christine Castella**, membre de la Commission financière.

Point 1. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée no 4 du 9 octobre 2012

Le procès-verbal de l'Assemblée du 9 octobre 2012 n'est pas lu à l'assemblée. Il était disponible sur le site de la commune ainsi qu'au bureau communal. Il ne suscite aucun commentaire et il est accepté tel que présenté.

Point 2. Budgets 2013

Point 2.1. Budget de Fonctionnement

M. le Syndic explique que le budget de fonctionnement comprend l'ensemble des charges et des produits, y compris les amortissements des dettes.

Il se résume ainsi :

Total des charges	CHF	6'124'191.00
Total des produits	CHF	5'896'648.00
Excédent de charge	CHF	227'543.00

Explications utiles :

0 Administration :

Ce chapitre comprend les frais d'assemblées communales, des votations et élections, du Conseil communal, de l'administration en générale, ainsi que la masse salariale totale de la commune. Les salaires des employés sont ensuite ventilés dans les chapitres correspondant, par exemple les forêts, l'édilité, l'eau, les routes, etc.

1 Ordre public :

Ce chapitre englobe les sous-chapitres de la protection juridique, de la justice, de la police du feu, de la police du feu intercommunale, des affaires militaires et de la protection civile et de la protection de la population. A noter que Bas-Intyamou est commune pilote pour la gestion de la police du feu intercommunale. Ce poste doit s'équilibrer par les participations des communes membres, soit Bas-Intyamou et Grandvillard.

2 Enseignement et formation :

Ce chapitre regroupe les frais liés à la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle et les charges des bâtiments scolaires. A relever que le canton verse aux communes une compensation pour la mise sur pied de la 2^{ème} année d'école enfantine qui se monte, pour Bas-Intyamou, à environ CHF 43'000.00 par an durant 6 ans, depuis 2008. Ce montant est comptabilisé dans le poste 9900.451.02.

3 Culture et loisirs :

Ce chapitre réunit les postes de la culture, des parcs publics et chemins pédestres, du sport, et des autres loisirs.

4 Santé :

Ce chapitre inclut les charges des hôpitaux, du financement des EMS, des soins ambulatoires et du service médical des écoles.

5 Affaires sociales :

Ce chapitre contient les frais liés au financement des structures d'accueil de la petite enfance, le subventionnement des placements des jeunes enfants, des institutions pour personnes handicapées, de l'aide au logement et de l'assistance. Il est composé essentiellement de charges imposées par le canton.

6 Transports et communications :

Ce chapitre réunit le poste des routes communales, du trafic régional, ainsi que tout ce qui regroupe les véhicules et accessoires, le déneigement, travaux d'édilité.

7 Protection et aménagement de l'environnement :

Ce chapitre inclut les postes de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux, de la gestion des déchets, du cimetière, des endiguements et de l'aménagement du territoire. Les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

8 Economie :

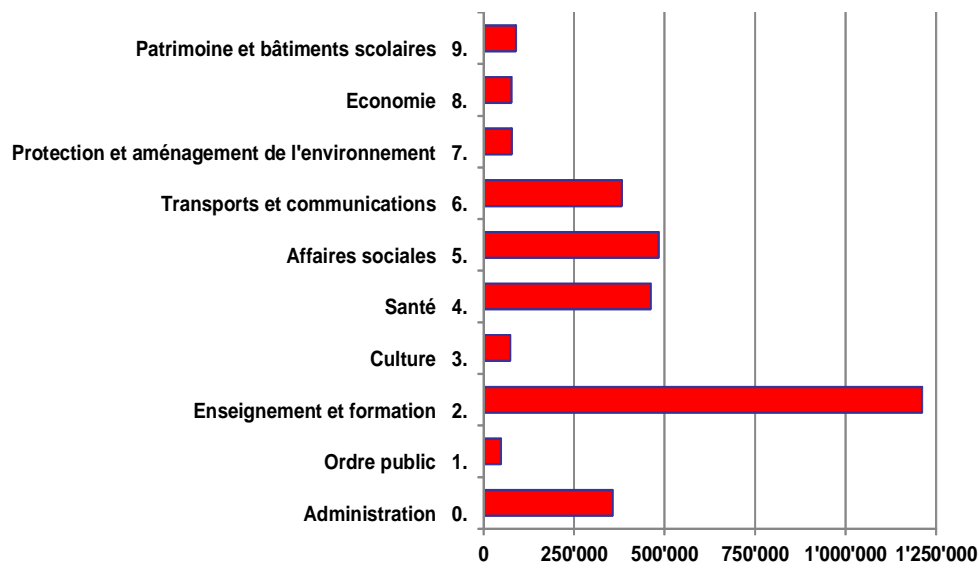
Ce chapitre englobe le poste de l'agriculture, des forêts, des forêts intercommunales et du tourisme. A relever que Bas-Intyamou est commune pilote pour la gestion du groupement forestier intercommunal, ce qui fait que le chapitre des forêts intercommunales s'équilibre par la participation aux frais de chaque commune.

9 Finances et impôts :

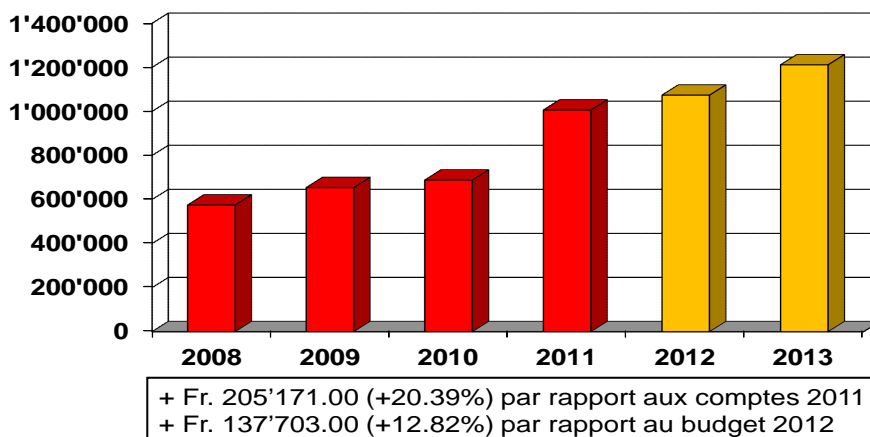
Ce chapitre comprend les impôts, la gérance de la fortune et des dettes, l'ensemble des bâtiments communaux, chalets et alpages, parchets et terrains à bâtir, et les autres postes tels que les amortissements supplémentaires. Ce chapitre fait l'objet de prévisions extrêmement prudentes par le Conseil communal, en s'appuyant sur les statistiques fiscales que le canton établit annuellement.

Mme Carole Vulliamy, Caissière communale, présente ensuite quelques graphiques qui illustrent très bien l'augmentation des charges liées et les difficultés certaines que nous allons rencontrer pour boucler les prochains budgets.

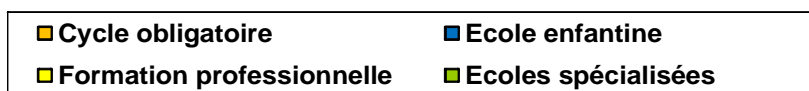
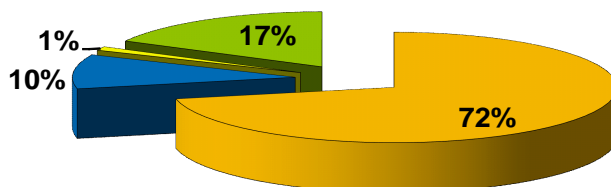
Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



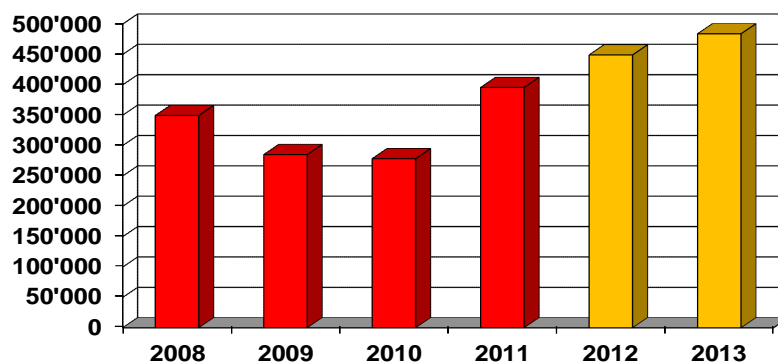
Enseignement et formation



Enseignement et formation



Affaires sociales



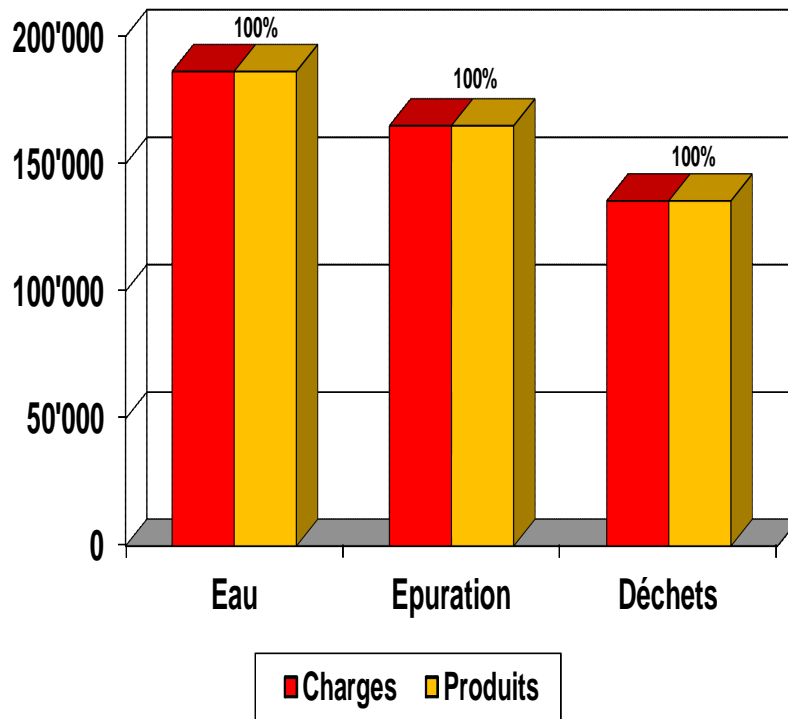
+ Fr. 88'350.00 (+22.33%) par rapport aux comptes 2011
 + Fr. 34'795.00 (+7.75%) par rapport au budget 2012

Evolution des charges

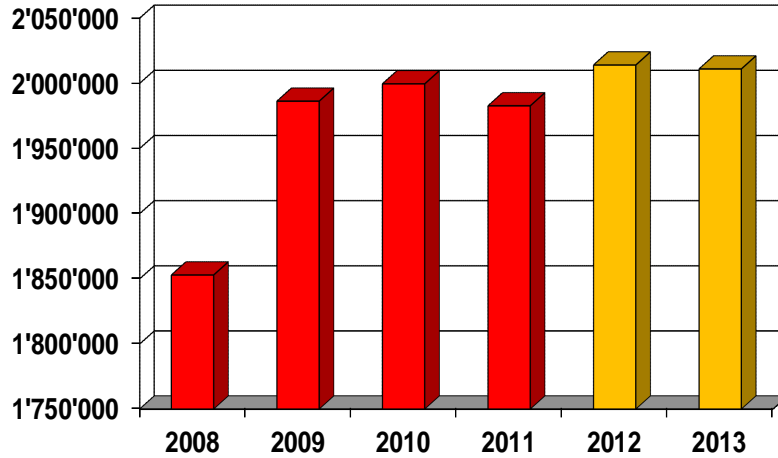


	Budget 2013	Augmentation par rapport au budget 2012		Augmentation par rapport aux comptes 2011	
Enseignement et formation	1'211'531.00	+ 137'703.00	+ 12.82%	+ 205'171.00	+ 20.39%
Santé	462'234.00	+ 13'836.00	+ 3.08%	+ 43'367.00	+ 10.46%
Affaires sociales	483'925.00	+ 34'795.00	+ 7.75%	+ 88'350.00	+ 22.33%
Totaux		+ 186'334.00		+ 336'888.00	

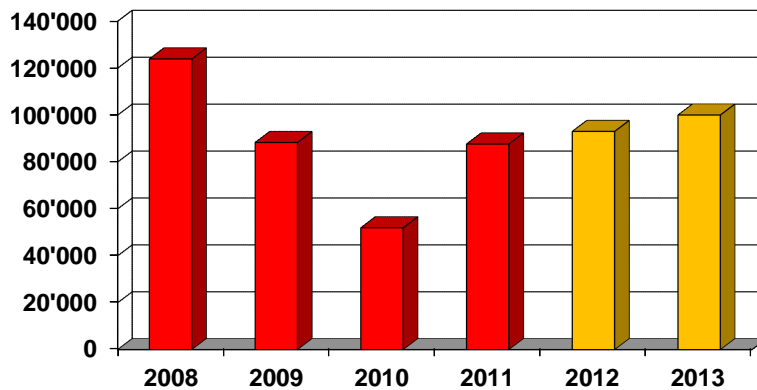
Environnement



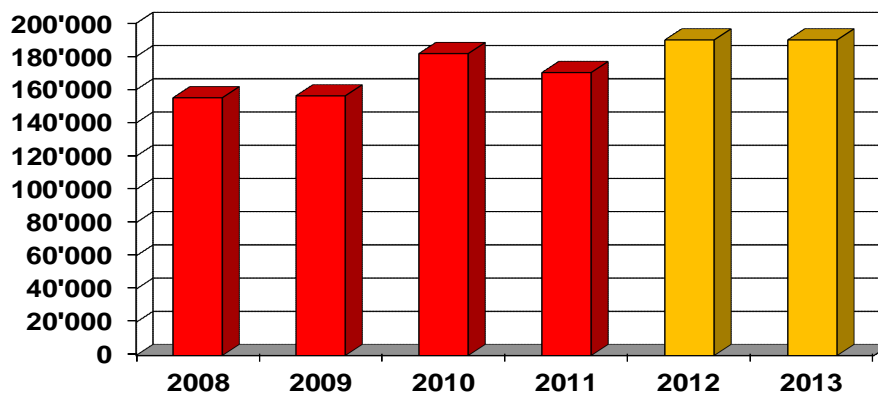
Impôts ordinaires – personnes physiques



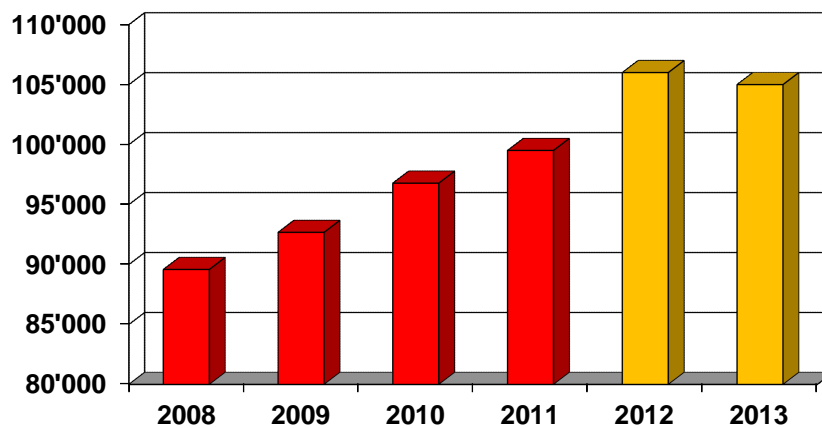
Impôts ordinaires – personnes morales



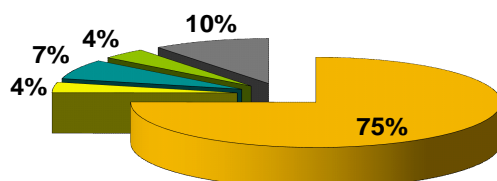
Contribution immobilière



Impôts sur les véhicules



Recettes fiscales



■ Perso. physiques	■ Perso. morales	■ Contrib. immobilière
■ Impôt sur véhicules	■ Autres impôts	

M. le Syndic remercie **Mme Carole Vulliamy** pour ces explications qui illustrent bien cette forte augmentation des charges liées contre laquelle il est difficile de faire face. La commune a connu également cette année une augmentation de population de 50 habitants, ce qui augmente bien entendu les charges liées. Cette augmentation de population n'est pas forcément synonyme d'augmentation de recettes fiscales.

Le Service des communes permet un déficit maximum de 5 % pour le budget de fonctionnement et le budget présenté montre un déficit de 4,9 %.

Par conséquent, le Conseil communal recherche de nouvelles ressources, probablement à cours terme, l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5 0/00 au lieu de 1,5 0/00 actuellement.

M. le Syndic ouvre le débat au sujet de ce budget de fonctionnement.

M. Marc-Henri Favre souligne la clarté des chiffres présentés à l'aide des graphiques et il remercie **Mme Carole Vulliamy**.

Point 2.2. Budget d'Investissement

2.2.1 Assainissement des buttes de tir du stand d'Enney CHF 125'000.00

M. le Syndic donne la parole à **M. Bernard Grangier**, Conseiller communal.

M. Bernard Grangier s'exprime en ces termes :

La Confédération a décidé de dépolluer tous les stands de tir. En 2002 déjà, ce dossier prit forme mais les directives ont fait l'objet de beaucoup de questions de la part des communes et des sociétés de tir.

L'échéance pour assainir les stands de tir désaffectés a été fixée en 2020 mais pour prétendre à une subvention, la commune a débuté les investigations en 2011.

Le bureau Hydrosol a été mandaté pour réactiver le dossier ouvert en 2002, dossier volontairement mis de côté pour donner la priorité à d'autres projets (adduction d'eau, fusion des communes, école, etc.)

Les travaux consistent à la démolition des cibles situées à proximité du Bugnon. Une partie des matériaux (mur en béton) seront enterrés sur place selon les directives et les autorisations de l'Etat.

La terre sera acheminée vers un centre de traitement pour déchets pollués. Le volume estimé est de 270 m³. Cette opération se fera par couches et analyses successives dans un périmètre bien défini.

Le coût brut estimé de ces travaux s'élève à CHF 165'000.00. La subvention accordée est de CHF 8'000.00 par cible, donc un total de CHF 40'000.00 pour les 5 cibles.

M. Bernard Grangier précise que dans le tractanda distribué aux citoyens avant l'assemblée, ce chapitre mentionnait un montant d'investissement de CHF 110'000.00 alors que ce soir d'assemblée, le Conseil avance un montant d'investissement de CHF 125'000.00.

Cette différence est due aux taxes TVA et à l'augmentation de la taxe déchets qui n'avait pas été prise en compte dans le calcul initial et M. Bernard Grangier s'en excuse.

M. le Syndic remercie **M. Bernard Grangier** pour cette présentation et ouvre le débat.

M. Marcel Pharisa demande si la subvention est cantonale ou aussi fédérale. A son avis, la Confédération doit aussi participer, puisqu'elle impose ses normes.

M. Bernard Grangier répond que le montant total de subventions par cible, soit CHF 8'000.00, englobe la subvention cantonale (1/3) et la subvention fédérale (2/3).

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Manuel Francey**, Conseiller communal, pour le sujet suivant.

2.2.2 Rénovations du bâtiment administratif – ancienne école d'Enney CHF 15'000.00

M. Manuel Francey explique que l'école d'Enney est dorénavant libérée des classes, étant donné la rénovation et l'agrandissement de l'école d'Estavannens. Seule une école maternelle y est hébergée, ceci durant 2 heures par semaine.

L'administration communale a impérativement besoin d'un local pour stocker les archives communales de manière adéquates et ce problème est en suspens depuis la fusion des communes.

Le projet du Conseil consiste à aménager une ancienne salle de classe en local pour les archives avec les aménagements suivants :

- renforcement des fenêtres (vitrage spécial)
- porte anti-feu
- armoires de rangement.

M. le Syndic remercie **M. Manuel Francey** et ouvre le débat.

M. Jean-Paul Ecoffey demande à quel étage cette salle serait située. **M. Manuel Francey** explique qu'elle sera installée dans la salle de classe du rez-de-chaussée, côté Vudalla, soit à l'abri des inondations.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Edgar Eggen**, Conseiller communal, pour le point suivant.

**2.2.3 Reconstruction de la passerelle sur le ruisseau du Béveret à Estavannens
CHF 12'000.00**

M. Edgar Eggen prend la parole :

Au début juillet de cette année, la passerelle du Béveret a cédé lors du passage d'un groupe. Heureusement, personne n'a été blessé.

Cette passerelle étant très régulièrement utilisée par de nombreux promeneurs, il est nécessaire de la reconstruire.

La dimension prévue : 9 mètres de long et 1 à 1,5 mètre de large, en chêne avec caillebotis pour un montant de CHF 12'000.00.

M. le Syndic remercie **M. Edgar Eggen** pour ces propos et il ouvre le débat.

M. Dominique Kolly demande s'il y a des subventions à demander. **M. le Syndic** explique que selon la loi sur le tourisme, l'entretien des sentiers pédestres est à la charge des communes.

M. Marc-Henri Favre relève à ce sujet l'engagement bénévoles de nombreuses personnes. **M. le Syndic** le rejoint et souligne le grand travail accompli chaque année par les Sociétés d'Intérêt Villageois.

M. Fabrice Pasquier demande si la Protection civile pourrait faire ce travail. **M. le Syndic** explique que le travail sera effectué par les employés communaux, seul le matériel devra être pris en charge. D'autre part, **M. Manuel Francey** précise que l'engagement de la Protection civile doit se faire par l'intermédiaire de l'Union Fribourgeoise du Tourisme. Cet organisme planifie les travaux plusieurs années à l'avance. Or, le Conseil communal souhaite que cette passerelle soit utilisable pour la prochaine saison.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**, Conseiller communal, pour le point suivant.

**2.2.4 Assainissement du passage à niveau du Chemin de l'Ecole à Villars-sous-Mont
CHF 351'000.00 (sans les subventions)**

M. Jérôme Vallélian présente ce dossier d'assainissement du passage à niveau du Chemin de l'Ecole à Villars-sous-Mont.

Le passage à niveau du Chemin de l'Ecole à Villars sous-Mont figure sur l'inventaire fédéral des endroits à assainir en priorité 1. Les Tpf ont abordé la commune pour étudier une solution pour la sécurisation de ce passage à niveau.

Le délai pour bénéficier des subventions échoue à fin 2014, c'est-à-dire qu'il faudra que les travaux soient terminés à cette date.

Le bureau technique François Audergon a été mandaté par la commune et différentes possibilités ont été envisagées :

1. Prolongement de l'Impasse du Corbet pour desservir l'ancienne Cure, le site des antennes Cablecom et l'ensemble des propriétaires de terrains agricoles et forêts du secteur.
2. Sécurisation du passage à niveau, via le chemin de l'Ecole existant. Les servitudes ne sont, dans ce cas, pas modifiées et l'accès aux propriétaires est garanti. (environ 8 propriétaires concernés)

La variante 1 soulevait plusieurs points importants :

- beaucoup de propriétaires concernés par le tracé, soit environ 10
- topographie et qualité du terrain difficiles

Au niveau financier, les 2 projets étaient d'un coût presque similaire. Mais, la comparaison des frais d'entretien et d'exploitation démontrait que la variante 1, soit le prolongement de l'Impasse du Corbet, engendrerait des coûts importants pour le déneigement et le salage, la remise en état du revêtement en gravier lors de chaque orage, et après chaque hiver.

La variante 2 a l'avantage de ne pas provoquer de frais d'exploitation supplémentaires.

Le conseil communal a établi, en collaboration avec les Tpf, un devis de ces travaux, soit pour l'installation de barrières automatiques au chemin de l'Ecole, dont les coûts se détaillent ainsi :

- coût total, y compris TVA	CHF	351'324.00
- ./ subventions cantonales	CHF	78'000.00
- ./ participation des TPF 25 %	CHF	70'000.00
- solde à charge de la Commune	CHF	203'324.00

M. le Syndic remercie **M. Jérôme Vallélian** pour sa présentation ou il ouvre le débat.

M. Jean-Paul Ecoffey se déclare très étonné par ce choix du Conseil communal. Il pense que la solution d'un chemin agricole jusqu'à l'ancienne cure avec la construction d'un garage pour les habitants de l'ancienne cure dans la cour de l'école de Villars-sous-Mont résoudrait le problème. A son avis, les habitants de l'ancienne cure peuvent traverser à pieds.

D'autre part, **M. Jean-Paul Ecoffey** souhaite que les contacts soient pris avec l'Autorité Foncière au sujet de la réalisation d'un chemin agricole. En outre, à son avis, la création d'un passage à niveau va coûter à la commune chaque année.

M. Jean-Paul Ecoffey souhaite que la variante de l'Impasse des Corbets soit approfondie. **Messieurs Roland Kaeser et Jérôme Vallélian** expliquent que ce travail a été fait. Une vision locale a eu lieu avec les représentants des AF (Autorités foncières) qui ont communiqué leurs exigences.

M. Jérôme Vallélian souligne que l'entretien du chemin du Corbet serait également très lourd en ce qui concerne le déneigement.

M. Manuel Francey maintient l'importance de l'accès routier à l'ancienne cure de Villars-sous-Mont. Il n'est pas concevable de ne pas pouvoir accéder à une habitation avec un véhicule.

M. Jérôme Vallélian précise en outre que les passages à pieds ont d'ores et déjà été supprimés par les TPF.

M. Claudio Derada, Vice-syndic et locataire de l'ancienne cure de Villars-sous-Mont comprend tout à fait le côté aberrant de cette obligation de desservir une seule maison avec le passage à niveau. Cependant, à son avis, la solution proposée est la moins mauvaise, d'autant que la commune est dans l'obligation d'assurer l'usage des servitudes inscrites. La solution du prolongement de la route de l'Impasse du Corbet provoquerait une perte de terrain agricole et c'est aussi un élément de la réflexion.

M. Charly Rime pose 2 questions.

- 1) Cette ligne Bulle-Montbovon risque-t-elle d'être supprimée ?
- 2) Quelle est la valeur ECAB de l'ancienne cure de Villars-sous-Mont.

Question 1)

M. Jérôme Vallélian explique que la Confédération a fait une étude de rentabilité des lignes. Le Conseil communal a eu une entrevue avec le Directeur des TPF et le Président du Conseil d'administration des TPF. Ces deux personnes ont rassuré le Conseil au sujet de l'avenir de cette ligne.

Question 2)

Le Conseil communal ne connaît pas par cœur la valeur ECAB de l'ancienne cure de Villars-sous-Mont.

Après recherche, il s'agit d'un montant de CHF 460'000.00 valeur estimation et CHF 629'900.00, valeur assurée.

M. Jean-Paul Ecoffey revient sur son souhait d'approfondir la variante de l'aménagement d'un chemin agricole par l'Impasse du Corbet. Il préconise une prise de contact directement avec un entrepreneur pour avoir une idée du prix et il trouve le prix d'une étude tout à fait disproportionné.

M. le Syndic en prend note. Plus personne ne désirant s'exprimer, il passe au point suivant, aussi dans le dicastère de **M. Jérôme Vallélian**.

2.2.5 Acquisition d'un véhicule pour l'édilité CHF 23'000.00

M. Jérôme Vallélian présente cet objet. :

L'achat d'un véhicule est rendu nécessaire en particulier pour assurer le service de conciergerie de l'école et pour les travaux d'édilité en général, ceci dans le but de diminuer les coûts d'exploitation des tracteurs.

Il souligne que nous demandons toujours plus de polyvalence de la part de notre personnel et qu'il faut rapidement pouvoir se rendre d'un site à l'autre.

Le Conseil prévoit l'achat d'un petit véhicule de 1300 ou 1500 ccm. ; 4x4 ; genre camionnette.

M. le Syndic remercie **M. Jérôme Vallélian** et ouvre le débat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il redonne la parole à **M. Jérôme Vallélian** pour la suite du tractanda.

**2.2.6 Acquisition de bennes pour la déchetterie d'Enney
CHF 20'000.00**

M. Jérôme Vallélian explique le souhait du Conseil communal. En effet, il souhaite offrir à la population le même service que celui offert aux habitants de Villars-sous-Mont et d'Estavannens et qui fréquentent la déchetterie de Grandvillard, soit des bennes pour les objets encombrants et la ferraille afin de supprimer la collecte 4 fois l'an.

Cela diminuerait aussi fortement les coûts du service de ramassage.

M. le Syndic remercie **M. Jérôme Vallélian** pour sa présentation et ouvre le débat.

M. Dominique Kolly demande s'il y aura assez de place. **M. Jérôme Vallélian** répond que oui.

M. Marcel Pharisa demande si ces bennes sont mises à disposition et **M. Jérôme Vallélian** explique la commune doit soit les acheter soit les louer.

Elle récupère cependant 10 centimes par kilo de ferraille.

Plus personne ne désirant s'exprimer sur ce sujet, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Manuel Francey** pour l'objet suivant.

**2.2.7 Assainissement de la citerne à mazout et crédit d'étude pour
L'assainissement de la cuisine de l'Auberge de la Couronne
CHF 35'000.00**

M. Manuel Francey prend la parole en ces termes :

Le Conseil communal est contraint de se pencher sur divers problèmes :

- la citerne à mazout actuelle est encore équipée d'une paroi simple. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la pose d'une paroi double est obligatoire.
- le Conseil communal a obtenu un délai pour la révision de la citerne à mazout à fin 2013 et souhaite effectuer les travaux nécessaires en une seule fois.
- les cuisines ne sont plus conformes, selon le Service de sécurité alimentaire et le Conseil souhaite confier une étude de rénovation à l'Ecole d'Hôtellerie, afin de trouver la meilleure solution pour l'exploitation de cette auberge.

En conclusion, **M. Manuel Francey** précise que le Conseil reste convaincu de la nécessité de garder un établissement public communal, la vente de cet établissement n'est pas envisageable selon le Conseil communal.

M. le Syndic remercie **M. Manuel Francey** et ouvre le débat.

M. André Dubath soulève la question du chauffage. Il existe actuellement des autres solutions que le mazout.

M. Manuel Francey répond que le Conseil devait trouver une solution relativement rapide, étant donné que dès le 1^{er} janvier 2015, le mazout ne serait plus livrable dans la citerne à paroi simple.

La solution d'une pompe à chaleur par exemple n'a même pas été envisagée, en raison des coûts.

Plus personne de souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Edgar Eggen** pour la présentation du point suivant :

2.2.8 Rénovation de chalets d'alpage CHF 45'000.00

M. Edgar Eggen déclare :

Cette année le Conseil a effectué la visite des alpages du secteur de Villars-sous-Mont

Il est évident qu'un entretien ou une rénovation de nos chalets s'avèrent nécessaires afin de conserver ce patrimoine communal.

Il décrit brièvement les travaux prévus :

Chalet des Combes

Les planches de l'allée centrale de l'écurie sont pourries et deviennent dangereuses pour le bétail. Cette allée sera bétonnée avec une grille centrale et les WC seront rénovés.

L'Ourasa Derrey

Des fuites apparaissent aux joints des fenêtres du toit. Le teneur a capté l'eau qui coulait en abondance sur le pâturage en amont du chemin d'accès au chalet. Il a également fait une dalle en béton afin d'installer un bassin. La commune participera financièrement à la fourniture du matériel sur présentation des factures. La main-d'œuvre reste à la charge du teneur.

Patchy d'Amont

Il y a des problèmes d'alimentation d'eau au bassin. La conduite en dessus de la route est à contrôler et à réparer.

Le Crâ

La modification de la cheminée est à envisager afin de supprimer le problème de fumée dans le chalet.

Le tuyau d'évacuation des eaux usées des WC est à remplacer.

M. Edgar Eggen précise qu'avec les années, on constate que l'entretien régulier de nos chalets permet de diminuer sensiblement les investissements.

M. le Syndic le remercie pour sa présentation et il ouvre le débat.

M. Jean-Paul Ecoffey pose la question pour le chalet des Combes, pour le creux.

M. Edgar Eggen répond que rien n'a été décidé pour l'instant, l'étude est cours pour l'agrandissement du creux.

Plus personne de désirant s'exprimer, **M. le Syndic** donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la commission financière.

2.2.9 Rapport de la Commission Financière

M. Marc-Henri Favre prend la parole ainsi :

La Commission financière s'est rencontrée avec le Conseil communal en date du 22 novembre 2012 afin d'examiner le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2013.

L'élaboration de ce budget 2013 fut laborieuse tant la marge de manœuvre de l'autorité communale est mince et les charges liées inéluctables.

Après analyse et après avoir obtenu toutes les informations nécessaires, la Commission financière constate que ledit budget est conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

C'est pourquoi, la Commission financière propose et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissements pour 2013.

2.2.10 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

M. le Syndic débute avec le budget de fonctionnement.

« Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté se prononcent en levant leur bulletin de vote. »

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	33	0	1

Le budget de fonctionnement est accepté.

M. le Syndic poursuit avec le budget des investissements.

M. le Syndic explique que le montant total se chiffre à CHF 485'000.00 et qu'aucun emprunt n'est prévu, les liquidités de la caisse communale le permettent, notamment grâce au produit des ventes de terrains en zone d'activité à Enney.

M. Jean-Paul Ecoffey prend la parole et redit son souhait : que le Conseil revoie sa copie au sujet de l'assainissement du passage à niveau du chemin de l'Ecole de Villars-sous-Mont.

M. Claudio Derada rappelle que l'étude a été faite.

M. Jean-Paul Ecoffey s'insurge contre le montant avancé par le Conseil pour financer cette étude qui n'a pas abouti dans le bon sens selon lui. **M. le Syndic** lui rappelle que le crédit d'étude a été voté par l'Assemblée communale en 2009.

M. Jean-Paul Ecoffey désire déposer une motion pour que le Conseil communal stoppe ce dossier et reprenne tous les éléments à l'étude.

M. Marcel Pharisa déclare ne pas comprendre pourquoi on fait des routes goudronnées dans les prés et dans les montagnes que personne n'a le droit d'utiliser.

M. le Syndic demande une pause de 5 minutes à l'Assemblée et se réunit avec son Conseil.

M. le Syndic reprend le cours de l'Assemblée et selon le règlement, si la majorité de l'Assemblée désire un complément d'étude, le Conseil communal se pliera à cette opinion.

M. Jean-Paul Ecoffey rappelle qu'il ne demande pas une nouvelle étude chère et peu instructive, mais une offre d'une entreprise qui connaît le terrain.

M. Jérôme Vallélian rappelle les coûts non négligeables pour l'entretien d'un bout de route de 375 mètres, sur le plan du déneigement et de l'entretien en général.

M. le Syndic passe donc au vote en ces termes :

« Celles et ceux qui désirent un complément d'étude pour la solution de la construction d'une route par l'Impasse du Corbet à Villars-sous-Mont, dans le cadre de l'assainissement du passage à niveau sont priés de le faire en levant leur bulletin.

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	1	31	2

Cette motion est par conséquent refusée par l'Assemblée.

Vote du budget des investissements :

Montant total des investissements nets 2013 : **CHF 485'000.00.**

Montants financés par les liquidités de la caisse – produit des ventes de terrains en zone d'activité.

M. le Syndic passe ensuite au vote du budget des investissements. Chaque objet sera voté séparément, conformément à l'article no 40 de la loi sur les communes.

Pour chacun des points suivants, **M. le Syndic** déclare :

« **Celles et ceux qui acceptentse prononcent en levant leur bulletin de vote, puis « contrepartie » et enfin « abstention »**

2.2.1 Assainissement des buttes de tir du stand d'Enney

Montant d'investissement CHF 125'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	33	1	0

Cet investissement est accepté par l'Assemblée.

2.2.2 Rénovation du bâtiment administratif, ancienne école d'Enney

Montant d'investissement CHF 15'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	34	0	0

Cet investissement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

2.2.3 Reconstruction de la passerelle du Béveret, Estavannens

Montant d'investissement CHF 12'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	34	0	0

Cet investissement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

2.2.4 Assainissement du passage à niveaux Chemin de l'Ecole, Villars-sous-Mont

Montant d'investissement CHF 210'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	31	1	2

Cet investissement est accepté par l'Assemblée.

2.2.5 Acquisition d'un véhicule pour l'édilité

Montant d'investissement CHF 23'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	34	0	0

Cet investissement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

2.2.6 Acquisition de bennes pour la déchetterie d'Enney

Montant d'investissement CHF 20'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	34	0	0

Cet investissement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

2.2.7 Assainissement de la citerne à mazout et crédit d'étude pour l'assainissement de la cuisine de l'Auberge de la Couronne à Enney

Montant d'investissement CHF 35'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	34	0	0

Cet investissement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

2.2.8 Rénovation de chalets d'alpage

Montant d'investissement CHF 45'000.00

	OUI	NON	ABSTENTION
Résultat	34	0	0

Cet investissement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal.

Il donne la parole à **M. Manuel Francey**, pour le point suivant.

Point 3. Présentation de la planification financière 2012-2016

Madame Carole Vulliamy, Caissière communale et **Messieurs Manuel Francey et Jérôme Vallélian**, Conseillers, se sont unis pour préparer ce document.

La planification financière

La planification financière

- estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA

- capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- estimation du bénéfice (+) ou du déficit (-)

Eléments retenus

- estimation des charges
 * charges de fonctionnement
 * charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- estimation des recettes

Eléments non retenus

- les imputations internes
- les amortissements supplémentaires

Principaux éléments investissements

- les coûts des investissements passés et futurs
- les ventes de terrain (zone d'activité)

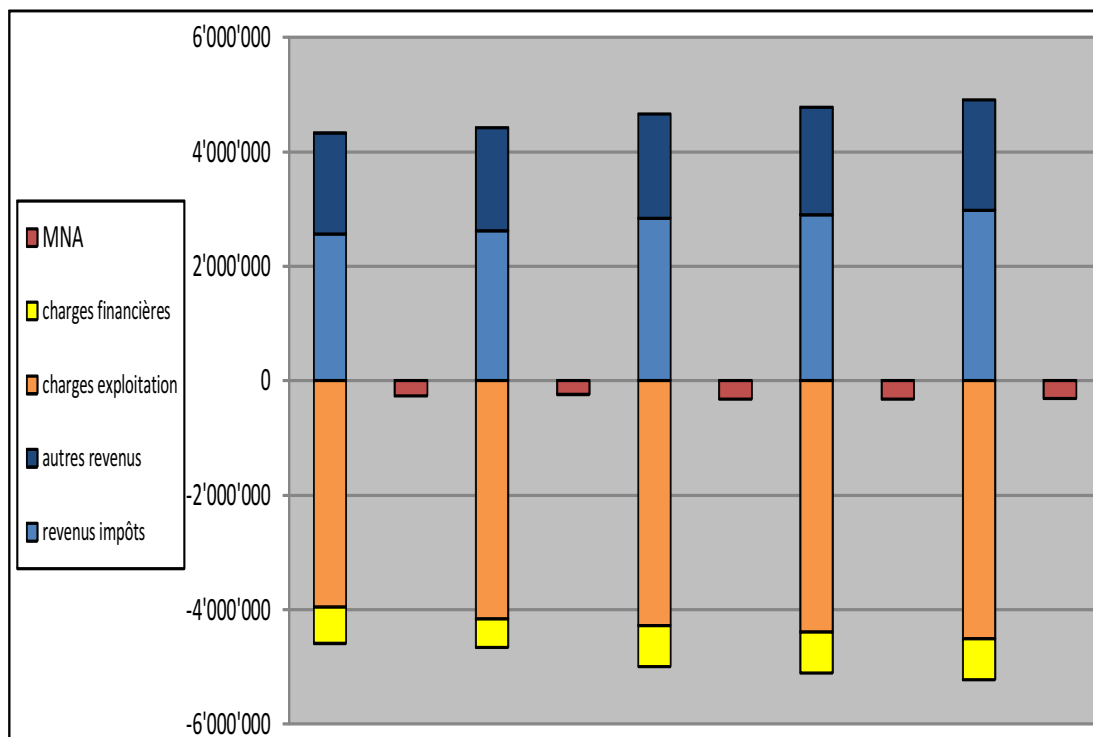
Principaux éléments recette

- principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)

Planification 2012 - 2016



	année	2012	2013	2014	2015	2016
Revenus	revenus impôts	2'562'971	2'625'545	2'837'438	2'905'309	2'975'214
	autres revenus	1'764'335	1'798'196	1'832'022	1'874'972	1'932'066
Charges	charges exploitation	-3'958'499	-4'162'376	-4'274'889	-4'387'510	-4'504'791
	charges financières	-633'349	-497'895	-714'455	-714'455	-714'455
	MNA	-264'542	-236'530	-319'884	-321'684	-311'966



M. le Syndic remercie **M. Manuel Francey** pour sa présentation et il ouvre le débat.

M. Fabrice Pasquier demande dans quel délai le Conseil pense que le taux fatidique des 5 % de déficit sera dépassé et provoquera une hausse des impôts.

M. Manuel Francey reprend les chiffres du tableau et estime que nous passerons le cap des 5 % en 2014, mais il ne se prononce pas pour la suite.

Cependant, nous ne pouvons pas prétendre être actuellement dans une certitude d'augmentation des impôts, d'autant que les chiffres ne sont pas plus mauvais qu'il y a deux ans. Les budgets sont toujours moins bons que les comptes.

M. le Syndic complète cette information en donnant des chiffres significatifs à l'Assemblée. Le revenu moyen des contribuables de la commune de Bas-Intyamon est parmi les plus bas du district avec un montant de CHF 1'994.00, soit la 25^{ème} place, sur 27 communes.

Cependant, dès l'année prochaine, les chiffres utilisés pour la nouvelle répartition des charges liées tiendront compte des kilomètres de routes à entretenir et les données relatives à la densité de la population seront supprimées. Cela devrait influencer les comptes de façon positive.

M. le Syndic conclut en affirmant que le Conseil communal a admis ce plan financier et il donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la Commission financière.

M. Marc-Henri Favre déclare :

La Commission financière a également pris connaissance de la planification financière 2012-2016 élaborée par l'autorité communale.

La planification financière est mise à jour annuellement, elle tient compte des réalisations et des projets communaux selon des critères objectifs et pondérés.

Point 4. Divers

Ecole d'Estavannens

M. Manuel Francey communique l'état financier de l'école d'Estavannens.

Actuellement, le Conseil procède à la réception des travaux avec les diverses entreprises.

Le coût final est estimé à CHF 6'363'000.00, avec un montant de CHF 51'000.00 de réserves.

Les chiffres sont donc conformes aux montants prévus et votés par l'Assemblée.

Bicentenaire de la Bérézina, Villars-sous-Mont

M. Claudio Derada évoque cette manifestation qui s'est déroulée le dimanche 25 novembre 2012 à Villars-sous-Mont. Il remercie la SDI pour l'excellent travail accompli. La fête fût très belle malgré la météo de novembre et cette journée restera dans les mémoires.

Prochaine assemblée

M. le Syndic annonce la prochaine assemblée des comptes, fixée au mardi 23 avril 2013.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens.

M. Marcel Pharisa demande si le Conseil s'est soucié du passage des camions entre le pont de fer de la Sarine et la croisée vers le chemin du Béveret. Les camions empiètent toujours plus sur le talus et causent des dégâts. **M. le Syndic** répond que le Conseil a déjà pris contact avec l'entreprise Grisoni Zaugg à ce sujet.

M. Henri Davet signale un fort trafic entre Estavannens et Grandvillard, sur la route des Grèves, le long de la Sarine. Il suggère une limitation de vitesse. **M. le Syndic** explique que cette route a été aménagée justement pour que les camions évitent de traverser le village d'Estavannens depuis Grandvillard et que l'entreprise Grisoni Zaugg en paie l'entretien. Il conseille aux promeneurs de longer la Sarine sur le petit sentier aménagé au bord de l'eau ou de choisir parmi les nombreux itinéraires de promenades existants dans la commune.

M. Jean-Joseph Thédy demande quelle a été la réaction du Conseil suite à l'article paru dans le journal La Gruyère au sujet des conditions de travail chez Ladurée à Enney. **M. le Syndic** répond que le Conseil a effectivement été un peu déçu de constater le niveau des salaires. Cependant, cela reste du travail non qualifié et conforme à la convention collective des métiers de la boulangerie ; les chiffres ont été transmis par la Fédération patronale à l'entreprise et le Conseil communal n'a aucun moyen d'interférer dans les affaires privées.

En conclusion, **M. le Syndic** remercie :

- la Commission Financière
- la Commission d'Urbanisme
- la Commission de Bâtisse de l'école d'Estavannens
- les employés communaux des forêts et de l'édilité
- le Commandant des pompiers et tous les sapeurs
- toutes les personnes qui travaillent pour la communauté
- le personnel de l'administration
- le Conseil Communal

En cette fin d'année, **M. le Syndic** remercie chacun pour le travail fourni et il souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire-adjointe

Le Syndic

L. Jaquet-Pugin

R. Kaeser